



## FICHE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL N°3 : Risque chimique

Un produit chimique est défini comme une substance ou un mélange pouvant porter atteinte à la santé de la personne qui l'utilise ou y est exposée. Il peut également entraîner un risque pour la sécurité ou l'environnement. On considère comme activité impliquant des agents chimiques, tout travail dans lequel des agents chimiques sont présents ou destinés à être utilisés aussi bien dans les activités de production, de manutention, de stockage, de transport ou d'élimination. Les expositions accidentelles prévisibles doivent également être prises en compte.

Au regard de la réglementation, il y a obligation pour l'employeur : de mettre en œuvre les principes généraux de prévention, d'évaluer les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et de transcrire le résultat de cette évaluation dans le document unique.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Selon l'Institut de Veille Sanitaire (INVS), la progression de la part des cancers liés au travail est entre 5000 et 10000 par an.

Les risques liés au risque chimique sont :



- ⚠ Effets sur la santé (immédiats, plus ou moins graves) : brûlures, irritations, céphalées, coma, asphyxies chroniques. Suite à des expositions répétées mêmes faibles : atteintes respiratoires, rénales, urologiques, etc.
- ⚠ Effets sur la sécurité : incendies, explosions, dégradations de matériel, etc.
- ⚠ Effets sur l'environnement : pollution de la faune et de la flore, etc.

Les étapes nécessaires afin de prendre des mesures appropriées et adaptées au mieux aux postes de travail sont :

- 1°- Evaluer le risque chimique avec l'aide si besoin de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection santé et sécurité au travail (ACFI).
- 2°- Retranscrire l'évaluation dans le document unique mis à disposition par le CDG06.
- 3°- Prendre les mesures de prévention d'ordre technique, organisationnel ou basées sur le facteur humain.

TECHNIQUE	ORGANISATIONNEL	HUMAIN
<ul style="list-style-type: none"> <li>⚠ Local adapté aux produits identifiés (ventilation, sec, etc.)</li> <li>⚠ Mise à disposition d'EPI adaptés aux risques</li> <li>⚠ Installation de ventilation spécifique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚠ Etudier la substitution des produits dangereux</li> <li>⚠ Etablissement d'une notice de poste destiné aux agents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚠ Formation sur les risques liés aux produits utilisés</li> <li>⚠ Formation au port de certains EPI</li> <li>⚠ Visite médicale de suivi auprès du médecin de prévention</li> </ul>
...	...	...

